

COMMISSION JEUNES A 11

Réunion du 01 octobre 2020

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Présents : M MANI, AKLI

Excusé : M BONNET

Championnat 1^{ère} Phase

Toutes les rencontres U15 – U17 de la phase préliminaire doivent se jouer avant le 31 octobre 2020.

Championnat U18-U19

Le règlement du district de l'Aude sera applicable pour cette catégorie.

La commission consciente des difficultés que rencontrent les clubs décide à titre exceptionnel pour la saison 2020/2021 l'organisation d'un championnat U18 – U19 en collaboration avec le District des Pyrénées Orientales avec les certaines restrictions.

Les clubs pourront utiliser par rencontre un nombre illimité de joueur U18 et U19.

La commission décide d'accorder une dérogation pour l'utilisation par match de 6 joueurs U17 et 3 joueurs U20 maximum.

Le président de la Commission